Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260326-TH_DCM_2026_19-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 mars 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
20 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Excusés 0
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : sans objet

Membres absents : sans objet

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-19
Désignation des membres de la Commission de révision des listes électorales

La commission de révision des listes électorales se réunit 1 à 2 fois par an pour statuer sur les demandes d'inscription et les cas de radiation. Supervisé par la préfecture, cette commission est composée d'un membre élu au sein de conseil municipal, d'un délégué de l'administration nommé par la Préfecture (Annabelle CARDET) et d'un membre délégué du Tribunal (Evelyne LÉVÊQUE).

Est candidate pour intégrer la commission de révision des listes électorales : Isabelle Lebreton.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, désigne Isabelle Lebreton pour siéger au sein de la commission de révision des listes électorales.

Pour copie conforme,
Le Maire

